

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 11 avril 2024

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 11 avril 2024 à 15 H** au siège du Syndicat
sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 03 avril 2024

Délégués présents :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs RENOUE et VIALLE (CHAMEYRAT)
Monsieur MOREIRA (CORNIL)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DAUBERNARD et DELAGE (ST MEXANT)
Messieurs DELPY et GOLFIER (STE FEREOLE)
Monsieur MANIERE (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Monsieur BARATAUD (CHANTEIX)
Monsieur ESCURE (CORNIL)
Messieurs JAUUVION et SOULIER (FAVARS)
Messieurs DURAND et MOUSSOUR (LE CHASTANG)
Monsieur PRIMAULT (VENARSAL)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 15 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024
- Exercice comptable 2023 (délibérations à adopter : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat)
- Exercice comptable 2024 (délibération à adopter : proposition budget 2024)
- Achats de compteurs d'eau (délibérations à adopter)
- Logiciel actualisé de cartographie (délibération à adopter)
- Matériel informatique pour sauvegarde locale site Eau Grande (délibération à adopter)
- Travaux sur cuve de la Trémouille à Chameyrat emprunt à souscrire (délibération à adopter)
- Créances éteintes (délibération à adopter)
- Avancement de grade (délibération à adopter)
- Travaux de renouvellement et renforcement du réseau AEP à Lavalgrière de St Mexant (délibération à adopter)
- Lancement de l'étude en 2024 de la réhabilitation du réservoir de POISSAC (délibération à adopter)
- Achats de matériels divers (colorimètre, turbidimètre) délibérations à adopter
- Réactualisation tarifs de branchements et bordereaux de prix (délibération à adopter)
- Info sur l'état des encaissements 2023

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de modifications de l'ordre du jour : 2 dossiers sont à rajouter : Remboursement à Monsieur LAURENSOU Enzo de son inscription au code de la route, Adhésion au groupement de commandes porté par plusieurs syndicats pour l'achat d'énergies. Les membres du Comité Syndical donnent leur accord.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 février 2024. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Exercice comptable 2023

Monsieur BREUIL, Vice-Président, a présenté les documents budgétaires pour l'année 2023, après avoir indiqué que la commission des finances s'est réunie le 05 avril 2024.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture.

Voici les résultats de clôture pour 2023 :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
1 573 218,46 €	1 989 590,91 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION : 416 372,45 €	

Pour la section d'investissement :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
477 706,34 €	683 826,35 €
RAR 297 406 €	RAR 115 218 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT: 23 932,01 €	

Ensuite, Monsieur BREUIL a présenté le Compte Administratif chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, en section d'exploitation et en investissement.

➤ Délibération n° 2024-04-008 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Le Compte de Gestion établi par le Service de Gestion comptable de Tulle est présenté par Monsieur le Président. Il apparaît qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2023

➤ Délibération n° 2024-04-009 : Vote du compte administratif 2023

Monsieur BREUIL soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023

➤ Délibération n° 2024-04-010 : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Il est demandé aux délégués d'approuver une proposition d'affectation du résultat d'exploitation (excédent de 416 372,45 €). Cet excédent sera affecté sur le budget 2024.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023.

III. Délibération n° 2024-04-011 : Vote du budget primitif de l'exercice 2024

La maquette budgétaire est présentée par chapitre, en dépenses et recettes, en section d'exploitation et en investissement par Monsieur BREUIL.

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>
RECETTES = DEPENSES = 1 976 000,00 EUROS

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES = DEPENSES = 756 900,00 EUROS

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical
approuve à l'unanimité la proposition de budget pour l'année 2024.*

IV. Délibération n°2024-04-012 : Achats de compteurs d'eau radio pour la relève à distance

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le devis de la société Brunata ZENNER pour l'achat de 132 compteurs d'eau radio pour la télérelève au prix de 64,50 € HT/compteur afin de continuer à équiper certains secteurs et faciliter la relève annuelle. Amortissement sur 15 ans

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

V. Délibération n°2024-04-013 : Achats de compteurs d'eau volumétriques

Monsieur le Président soumet la proposition de la société Brunata ZENNER pour l'achat de 150 compteurs d'eau volumétriques au prix de 24,50 € HT. Amortissement 15 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VI. Délibération n°2024-04-014 : Logiciel ZOgraph

Monsieur le Président indique que le Syndicat est équipé depuis 2012 du logiciel ZOgraph de GRAPHINFO afin de cartographier le réseau d'eau potable. Il propose de remplacer cette version ancienne par une plus récente et qu'une mise à jour des données cadastrales EDIGEO soit faite. Il soumet la proposition de GRAPHINFO d'un montant de 3 077 € HT pour une migration complète. Amortissement 5 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VII. Délibération n° 2024-04-015 : Sauvegarde locale pour PC - Site Eau Grande

Monsieur le Président propose aux membres présents d'installer une sauvegarde locale pour le PC situé sur le site de la station de l'Eau Grande. Il soumet le devis d'AMEDIA SOLUTIONS pour un montant de 350 € HT (2 disques durs externes et prestation sur site). Amortissement 5 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VIII. Délibération n°2024-04-016 : Souscription d'un emprunt de 80 000 €

Afin de procéder à la réfection d'une cuve du réservoir de la Trémouille desservant le secteur de Chameyrat-Bourg, travaux devant débuter au printemps 2024, Monsieur le Président propose la souscription d'un emprunt de 80 000 €. Les différentes propositions bancaires sont étudiées.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes : emprunt 80 000 €, durée 15 ans, échéance annuelle constante, taux fixe 3,69 %

IX. Délibération n° 2024-04-017 : Acceptation de créances éteintes

Monsieur le comptable du trésor public a transmis un état des produits non soldés concernant un dossier de liquidation judiciaire. Monsieur le Président propose d'admettre ces valeurs en créances éteintes.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes ces produits non soldés dont le montant s'élève à 565,14 €

X. Délibération n° 2024-04-018 : Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe par avancement de grade.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet de technicien principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

XI. Délibération n° 2024-04-019 : Alimentation en eau potable - Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau à Lavalgrière de St Mexant.

Un premier secteur de réseau a été renouvelé et renforcé, Monsieur le Président propose de poursuivre ces travaux en 2024.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'engager la suite de ces travaux, charge le bureau d'études SOCAMA d'effectuer cette étude, et autorise monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

XII. Délibération n° 2024-04-020 : Réfection du réservoir de Poissac à Chameyrat

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que certains réservoirs sont vieillissants et nécessitent une réhabilitation (17 réservoirs sur le territoire du SMEM). Il propose de lancer sur plusieurs années une campagne de rénovation de ces ouvrages et suggère de retenir pour le programme 2024-2025 la réhabilitation du réservoir de Poissac à Chameyrat.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité décide d'engager les travaux de réhabilitation de ce réservoir, charge le bureau d'études SOCAMA d'effectuer l'étude, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

XIII. Délibération n° 2024-04-021 : Achat d'un colorimètre

Monsieur le Président propose l'achat d'un colorimètre portatif pour effectuer des analyses d'eau sur la filière de traitement. La société VWR International propose un colorimètre Spectroquant Move 100 d'un montant HT de 1 070,79 €. Amortissement 10 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

XIV. Délibération n° 2024-04-022 : Achat d'un turbidimètre

Monsieur le Président propose l'achat d'un turbidimètre portatif pour effectuer des mesures de turbidité sur le réseau. La société VWR International propose un turbidimètre d'un montant HT de 721,11 €. Amortissement 10 ans.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

XV. Délibération n° 2024-04-023 : Tarification des travaux réalisés par le Syndicat et bordereau de prix.

Monsieur le Président propose de réactualiser les tarifs de 2022 de facturation des travaux réalisés par le Syndicat comme ci-dessous :

- Forfait de 0 à 5 mètres hors regard sans traversée de route : 727,75 € HT
- Forfait de 0 à 5 mètres hors regard avec traversée de route : 1 180,50 € HT
- Pour les branchements supérieurs à 5 m sans traversée de route : 25,25 € HT le ml supplémentaire
- Pour les branchements supérieurs à 5 m avec traversée de route : 105,50 € HT le ml supplémentaire
- Prix regard espace vert : 172,00 € HT
- Prix regard accotement : 263,50 € HT
- Prix regard voirie : 503,50 € HT
- Forfait coupure de conduites selon diamètre réactualisé : il est proposé une facturation au coût réel de l'intervention suivant le nouveau bordereau de prix.
- Bordereau de prix unitaire : il est proposé un nouveau bordereau de prix pour les branchements et autres travaux hors forfaits branchements. Pour les devis établis avec des pièces non énumérées dans le bordereau, le prix de vente HT sera le prix d'acquisition HT du matériel par le Syndicat majoré de 20 % (modalités inchangées)

Tous les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte l'ensemble des propositions de tarification et dit que ces nouvelles tarifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024.

XVI. Délibération n° 2024-04-024 : Remboursement à Monsieur LAURENSOU Enzo, agent du SMEM, de son inscription au code de la route.

Monsieur LAURENSOU Enzo, agent du SMEM, a été contraint dans le cadre de son inscription au permis BE de repasser son code de la route. Le paiement des droits d'inscription a été fait en ligne par l'agent, pour un montant de 30 €.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte le remboursement des 30 € à Monsieur LAURENSOU.

XVII. Délibération n°2024-04-025 : Adhésion au groupement de commandes porté par plusieurs syndicats pour l'achat d'énergies.

Le Syndicat, au regard de ses propres besoins, à un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes. Il sera systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

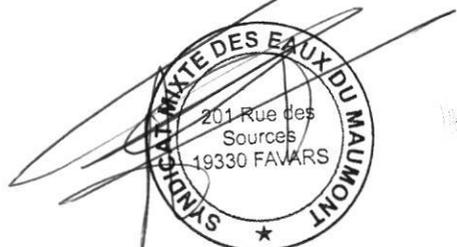
Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes précité et autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

XVIII. Questions diverses

Monsieur le Président demande à Madame GERAUD de présenter les états des encaissements au 31 décembre 2023 des rôles de facturation 2023 : Abonnement : 98,23 % - Consommation : 97,76 %

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h00

Monsieur le Président,
Alain DELAGE



Monsieur le Secrétaire,
Julien RENO